

Revendiqués par la CSD et le SRAQ

Des outils conçus pour les camionneurs propriétaires

par Jacqueline de Bruycker

Il y a plusieurs années déjà que la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) de concert avec le Syndicat des routiers autonomes du Québec inc. (SRAQ) réclamaient un contrat type de nature commerciale afin de civiliser les relations entre les donneurs d'ouvrage et les camionneurs propriétaires. C'est, maintenant, chose faite.



Claude Faucher

eu la Loi 135 instituant le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général.

Une perspective d'équité

Le contrat type, élaboré par tous les organismes membres du forum, dont la CSD, vise à établir les droits et les obligations des deux parties dans une perspective d'équité et à fonder les relations qu'ils ont entre eux sur un lien de confiance mutuelle.

Le document, qui a l'avantage d'être clair et facile à comprendre et à remplir, constitue un véritable aide-mémoire envisageant toutes les situations possibles. Entre autres, il traite des types de transport et des conditions particulières dont lesquelles ils peuvent s'effectuer, des types d'équipement, les différents modèles de tarification, etc.

Néanmoins, le président du forum, Paul-Émile Thellend, a souligné lors de son lancement que l'usage de ce contrat type n'était pas imposé en vertu

d'une loi ou d'un règlement mais qu'il était fortement recommandé par l'ensemble des membres du forum.

Pour le vice-président de la CSD, Claude Faucher, il fallait donner une chance au coureur. « Nous avons, au départ, accepté de faire confiance aux donneurs d'ouvrage. Le contrat-type ne règle pas tous les problèmes de l'industrie du camionnage général, mais, au moins, c'est une solution originale et pratique, un pas dans la bonne direction, il devrait permettre et favoriser des négociations équitables entre les deux parties. Il reste maintenant aux donneurs d'ouvrage à faire la preuve de leur bonne foi en utilisant le contrat-type et surtout en respectant son contenu. »

D'autres outils

Ce n'est pas le seul outil développé par le forum. Il a, en effet, mis en place un bureau de coût de revient et élaboré un mécanisme de médiation et d'arbitrage. Le bureau de coût de revient est un outil mis à la disposition des camionneurs propriétaires et des donneurs d'ouvrage afin de les aider à comprendre l'importance d'établir adéquatement les coûts de leurs activités.

Le bureau a, à cette fin, développé un logiciel permettant d'établir aisément ces coûts, ce logiciel est offert gratuitement dans le site internet du forum en plus d'être disponible sur cédérom. « La détermination du coût de revient est essentielle à l'établissement d'une tarification juste et reflétant la réalité du marché », insiste Paul-Émile Thellend.

Quant au Centre de médiation et d'arbitrage, il s'adresse aux camionneurs propriétaires et aux donneurs d'ouvrage qui utiliseront le contrat type afin qu'ils puissent régler rapidement et à peu de frais tout litige d'interprétation ou d'application.

Afin de promouvoir ces différents outils, qui répondent à plusieurs des préoccupations exprimées par les camionneurs propriétaires et largement véhiculées par la CSD et le SRAQ, le forum a amorcé, dès le mois de novembre, une tournée d'information dans les différentes régions du Québec. Le ministère des Transports a également participé à cette tournée, en plus de diffuser de l'information dans les médias spécialisés.



Le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général met, en effet, depuis octobre dernier, ce nouvel outil à la disposition des camionneurs propriétaires. Le forum a été institué par le gouvernement du Québec avec l'adoption de la Loi 135, cela faisait suite aux manifestations organisées en octobre 1999, qui ont rassemblé une dizaine de milliers de camionneurs propriétaires au plus fort de ce qui a été convenu d'appeler « la crise du camionnage ».

On se souviendra que ce mouvement de protestation avait duré quelque dix jours et que, dès le départ, la CSD avait accordé son appui inconditionnel aux revendications des camionneurs propriétaires. Sans cet appui, jamais il n'y aurait